



DELIBERATION
N° CM 44/087/2025

DÉLIBÉRATION
DU CONSEIL MUNICIPAL

- Séance du 18 novembre 2025 -

Nombre de Conseillers
Municipaux en exercice :
27

Présents et représentés :
27

L'an deux mille vingt-cinq, le 18 novembre, à vingt heures trente minutes, les membres du Conseil Municipal légalement convoqués le 12 novembre 2025, se sont réunis en séance publique sous la présidence de Monsieur Jean-Michel GIRAUDEAU, Maire, à la Mairie, salle du Conseil.

PRÉSENTS : M. Jean-Michel GIRAUDEAU, Maire,
M. Olivier MALECAMP, Mme Muriel CHEVRON, M. Régis CARPENTIER, M. Nicolas FOUQUE,
M. Thierry FAVOCCIA, Mme Marie-Christine HARISLUR, Adjointes au Maire,
M. Pierre PAREUX, Mme France NOIROT, Mme Isabelle BOTIN, Mme Marie-France DELANZY,
M. Didier BONNIER, M. Patrick BONNEMYE, M. Michel BURILLO, Mme Sophie Anne PÉAN,
Mme Christine ROUSSET, Mme Véronique MAFFÉO, Mme Adeline CLOGENSON, M. Nicolas PIOT, M. Philippe CHERY, M. Julien BOUILLON, Mme Sylvie MARCHAND, Mme Valérie RICHETIN, Conseillers Municipaux.

ABSENTS EXCUSÉS : Mme Marie-Hélène CHAPDELAINE qui donne procuration à M. Olivier MALECAMP, M. Thierry DELCUPE qui donne procuration à M. Jean-Michel GIRAUDEAU, M. Ludovic GOURDY qui donne procuration à Mme Adeline CLOGENSON, M. Laurent MEUNIER qui donne procuration à Mme Valérie RICHETIN.

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : M. Nicolas PIOT

• **Fonds de concours – Rénovation énergétique bâtiments**

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Considérant que Cœur d'Essonne Agglomération s'est engagé à verser à ses communes membres de moins de 10 000 habitants, des fonds de concours destinés aux travaux de rénovation énergétique de leur patrimoine,

Considérant les travaux d'installation de panneaux photovoltaïques au complexe sportif Clarisse Agbégénou, d'un montant de 43 528.93 € HT, subventionnés par la Région à hauteur de 12 158.08 € dans le cadre du développement des énergies renouvelables,

Considérant les travaux programmés pour le remplacement des éclairages en LED des bâtiments communaux, d'un montant de 14 329.62 € HT,

Considérant la demande de la commune d'Ollainville de s'inscrire dans ce dispositif, Cœur d'Essonne, par délibération du 16 octobre 2025, a proposé d'attribuer :

- un montant du fonds de concours de 15 685.43 € au financement de l'opération d'investissement de travaux d'installation de panneaux photovoltaïques au complexe sportif Clarisse Agbégénou,

- un montant du fonds de concours de 7 164.81 € au financement de l'opération travaux de remplacement des éclairages en LED des bâtiments communaux.

Entendu l'exposé de Monsieur Michel BURILLO, Conseiller Municipal,

**APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,
À L'UNANIMITÉ**

- **Prend acte** de l'attribution de ce fonds de concours par Cœur d'Essonne Agglomération.
- **Dit** que les dépenses ont été prévues au budget.
- **Autorise** Monsieur le Maire à signer tous documents se rapportant à ce sujet.

Le 20 novembre 2025

Jean-Michel GIRAUDEAU, Maire

